

Responsabilité du gouvernement

Le rôle fondamental du Parlement est de tenir le Gouvernement responsable de ses actes. Je dois ici confesser une certaine irritation devant un raisonnement qu'on me sert souvent. On invoque parfois l'exemple du Congrès des États-Unis pour alimenter la théorie voulant que l'efficacité du Parlement serait accrue s'il existait une forme quelconque de séparation des pouvoirs, un peu comme au Congrès. À l'évidence, nos régimes politiques respectifs sont passablement différents et il est donc difficile de les comparer. J'estime que nous ne devons pas laisser l'exemple du Congrès américain nous faire perdre de vue cet élément fondamental qu'est la responsabilité du Gouvernement. Le Gouvernement du Canada est directement et pleinement responsable devant le Parlement de sa performance dans le domaine des affaires étrangères. Le Parlement a plein mandat pour forcer le Gouvernement à rendre compte de chacun de ses actes, même au jour le jour. Il se peut bien que les partis de l'Opposition n'arrivent pas à renverser un gouvernement majoritaire, mais cela n'est pas une excuse pour négliger les affaires étrangères. Les députés disposent de plusieurs moyens pour passer à la loupe les gestes du gouvernement, lorsqu'ils le veulent.

Je sais, pour en avoir fait l'expérience, que le Gouvernement est rarement soumis en Chambre à un interrogatoire serré et soutenu sur la question des affaires étrangères. On dit parfois que cela fait l'affaire des ministres. Quant à moi, je n'ai jamais été de cet avis, même lorsque j'ai dû à maintes reprises - et surtout du temps que j'étais ministre des Finances - passer debout la majeure partie de la période des questions. Cette période est un outil essentiel pour sensibiliser davantage le public. Quand les questions se font rares, le Gouvernement perd à la fois l'occasion de jauger l'intérêt du public et des parlementaires, et la chance d'expliquer les politiques du Canada. À titre d'exemple, savez-vous que malgré les tensions extrêmes au Liban et l'instabilité du Moyen-Orient, qui accaparent l'attention mondiale, il n'y a eu depuis décembre qu'une seule question en Chambre sur le Liban et le Moyen-Orient? Je ne crois pas que cette observation traduise autre chose que la réalité politique au Canada et à la Chambre des communes.

À la période des questions s'ajoutent les journées de l'Opposition. La période des questions est ouverte à tous les députés, quoique davantage à ceux de l'Opposition, mais tous peuvent en profiter. Quant aux journées de l'Opposition, elles sont naturellement réservées à celle-ci.

Les journées de l'Opposition permettent à l'Opposition de présenter des motions sur les affaires étrangères. Comme vous le savez, un nombre précis d'entre elles peuvent être des motions de non-confiance. Depuis l'ouverture de la présente législature en 1980, il y a eu plus de soixante-quinze de ces journées, dont cinq ont porté directement sur la politique étrangère. Nous devons quatre de ces dernières au NPD et une au Parti conservateur. Il y a également eu deux débats d'urgence - l'un sur la destruction de l'appareil des lignes aériennes coréennes, l'autre sur la Grenade. Que cela reflète ou non le juste poids des affaires étrangères est discutable, et je reviendrai dans un moment sur le rôle du gouvernement